

Madame la Ministre de la Santé et des Sports,

Rennes, le Mercredi 14 Octobre 2009

Au moment où les négociations reprennent sur les projets de décrets d'application de la loi HPST, les élèves directeurs d'hôpital 2009-2011, les élèves directeurs d'établissement sanitaires, sociaux et médico-sociaux 2008-2009 et 2009-2010, publient un communiqué afin de réaffirmer leurs exigences concernant la nouvelle procédure d'affectation des élèves des filières de direction à l'issue de leur formation à l'EHESP.

## COMMUNIQUÉ

Alors que reprennent les négociations au Ministère de la Santé et des Sports sur les projets de décrets modifiant notamment le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut des Directeurs d'Hôpital et le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des Directeurs d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux, nous, **Elèves Directeurs d'Hôpital de la promotion 2009-2011 et Elèves Directeurs d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux 2008-2009 et 2009-2010**, entendons rappeler notre inquiétude quant au dispositif d'affectation présenté par le Ministère. Celui-ci ne garantit plus la nomination des élèves sur un emploi de directeur dès la fin de leur formation.

Aussi, avec le soutien des syndicats représentatifs des DESSMS et des DH, le CH-FO, le SNCH, et le SYNCASS-CFDT, ainsi que l'Association des Directeurs d'hôpital, nous **proposons la réécriture suivante** (en lieu et place de l'article 5 paragraphe 7 du décret n°2005-921 du 2 août 2005 et de l'article 12 paragraphe 1 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007) " **Les élèves directeurs qui ont satisfait aux épreuves de fin de formation sont titularisés et choisissent leur affectation sur la liste des postes offerts et leur étant réservés. Cette liste est arrêtée par le Directeur Général du Centre National de gestion. Cette liste comprend un nombre de postes supérieur de 20% au moins au nombre d'élèves de la promotion.**"

Nous demandons à ce que notre proposition soit prise en compte.

**Les Elèves Directeurs d'Hôpital, 2009-2011** ([edh2009.2011@gmail.com](mailto:edh2009.2011@gmail.com) )  
**Les Elèves Directeurs d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux 2008-2009**  
**Les Elèves Directeurs d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux 2009-2010**  
**Les Syndicats représentatifs des professions : SNCH, SYNCASS-CFDT, CH-FO**  
**L'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH)**